



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 04885

Numéro SIREN : 334 131 976

Nom ou dénomination : OPTION 7

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2014 sous le numéro de dépôt 40578

OPTION 7
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 26 551 217 Euros
Siège social : 63 boulevard du Maréchal Joffre
92340 BOURG LA REINE
334 131 976 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 12 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze,
Et le douze décembre à 10 heures,

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale au siège social, sur convocation qui leur a été faite par le Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Julien LORENZETTI, Président.

Le Président constate que la société REVISION CONSEIL AUDIT, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Le Président constate que les associés présents ou représentés détiennent au moins la moitié du capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes ;
- la feuille de présence et les pouvoirs des associés représentés ;
- le texte des résolutions proposées ;
- le rapport du président ;

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été adressés aux associés en même temps que les convocations à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Démission de Madame Michèle MONTEL de ses fonctions de Directeur Général Délégué ;
- Pouvoir pour les formalités ;



Le Président donne ensuite lecture du rapport du Président et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Président, prend acte de la démission de Madame Michèle MONTEL de ses fonctions de Directeur Général Délégué prenant effet à compter du 15 décembre 2014.

L'Assemblée Générale lui donne quitus de sa gestion et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par :

Le Président
Monsieur Julien LORENZETTI

